



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte rendu- Conseil Municipal du 16 octobre 2025

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, Michel Maschino, Lucie Baudier, René Gruhier, Mylène Griset-Mesnier, Marie-Josée Pialat, François Carquigny.

Conseillers municipaux excusés : Julien Olivier donne pouvoir à Lucie BAUDIER, Carlos Madeira Branco, Germain Bilat.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1) Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

Proposition état d'assiette 2026 :

Parcelle ¹	Type de coupe ¹	Surface (ha) ¹	Bois sur pied ²			Bois façonnés ²			
			Délivrance ⁶	Vente en concurrence ³	Vente en contrat BI/BE	Délivrance ⁶	Vente en concurrence ⁴	Vente en contrat	
								Mise à disposition bord de route ⁴	Mise à disposition sur pied ⁵
34.af	Amélioration	3.94	PP+H				Grumes	G	
36.af	AMEL	4.26	PP+H				G	G	
24.r	Relevé de Couvert	3.20			Petits Pieds				
32.af	Emprise Cloisonnement	7.64	PP						
33.af	EMC	3.81	PP						
5.ie	Irrégulier extensif	6.7			PP + Houppiers			G	

⇒ Pour information, à l'origine la coupe 24.r était prévue en régénération mais, se situant au-dessus du château d'eau, en accord avec le garde ONF, nous ne ferons qu'un relevé de couvert. Pour éviter tout risque de turbidités.

Le conseil vote, à l'unanimité, en faveur de cet état d'assiette.



Forêt communale de OISELAY ET GRACHAUX (331,39 ha)

Carte 7.2

Plan de situation

BOIS DU VERMOT

BOIS GOYOT

COTE DE GRACHAUX

Oiselay
et-Grachaux

COTE RONDE

SUR L'ECHÉLOTTE

LES REVERS DE CHATEL

LE BEAU CHIENE

1:30000

0 200 400 Mètres

Révision d'aménagement 2010-2029

EDR25©IGN2003

2) Tarif affouage 2025-2026

Pour rappel le tarif de la portion 2024/2025 était de 50 €.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur d'un tarif de portion pour 2025/2026 à 50,00 €.

3) Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône

En tant qu'employeur, la commune doit répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner « des assistants ou conseillers de prévention » et « l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI) ».

N'ayant pas ces compétences en interne, la commune se voit dans l'obligation d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le CG70.

Conditions financières :

Une cotisation additionnelle d'un montant de 0,11% de la masse salariale sera appelée, toutefois, dans le cas où le montant calculé par application du taux serait inférieur à 100€, la somme de 100€ sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition de personnel du CDG70.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur de l'adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône

Points divers

⇒ Commission affaires sociales

Une demande d'aide au financement d'obsèques a été déposée en mairie. La commission des affaires sociales s'est réunie le 09 Octobre 2025. Le conseil municipal suit l'avis de la commission et émet un avis défavorable.

⇒ Préparation élections

A l'heure où nous avons édité la convocation du CM, les préfectures ont eu ordre de s'organiser pour mettre en place d'éventuelles élections législatives. Il n'y a pas de suite à donner à ce point.

⇒ Travaux mise en sécurité maison Grande rue

⇒ Dossier loi sur l'eau travaux chemin Neuf

Lors des intempéries et des orages qui ont eu lieu cet été, une vidéo des écoulements et du dessableur a été réalisée. L'analyse de ces vidéos par le cabinet LOLLIER nous pousse à réaliser un dossier loi sur l'eau pour calibrer au mieux les ouvrages qui devront être créés. Christelle CUENOT et Lucie BAUDIER prennent l'attache d'un cabinet spécialisé.

